



Extrait du Registre  
Des  
Délibérations

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

02 AOUT 2016

Publié ou notifié

le Président,

Le :

02 AOUT 2016

L'an deux mille seize

Le 27 Juillet à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 juillet 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 17

NOMBRE DE VOTANTS : 22

Objet : Changement de Notaire dans un dossier d'acquisition foncière

Présents : 17

**AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, Jean Paul BRUN, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LOUBAT Sylvie, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, TABONE Alain.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

**LAVAUD Véronique pouvoir à Pascale AYMAT, MABILLE Christian pouvoir à Armand MERCADIER, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET, SAGASTI Sylvie pouvoir à LARRIEU Josette, SALLES-CLAVERIE Catherine pouvoir à GUINAUDIE Sylvain.**

Absents excusés : 3

**BOBET Arnaud, BRIDOUX-MICHEL Nadia, PILARD Christophe,**

Absents : 2

**DUMONT Éric, GRASSIAN Frédérique,**

Secrétaire de séance : Sylvain GUINAUDIE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 Mars 2008 portant déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2012 portant prorogation de la déclaration d'utilité publique des travaux de création de la ZAC « Parc d'Aquitaine », et des acquisitions de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,

Vu la délibération du conseil communautaire n°28-2005, en date du 28 avril 2005, fixant le périmètre d'études et les modalités de concertation ouverte sur le projet de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°44-2005 en date du 23 septembre 2005, ajustant le périmètre de concertation de la ZAC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°07-2006 en date du 03 mars 2006 créant la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57-2006 en date du 08 novembre 2006 arrêtant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°05-2007 en date du 21 février 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine,

Vu l'arrêté préfectoral de cessibilité en date du 20 octobre 2015, déclarant cessibles, notamment, les parcelles cadastrées A 182p pour une superficie de 1133 m<sup>2</sup>, et A 2238p pour une superficie de 203 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Parc d'Aquitaine.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-24 en date du 13 avril 2016, approuvant l'acquisition foncière des parcelles cadastrées A 182p et A 2238p (Saint-André-de-Cubzac), appartenant à l'indivision DE FEUILHADE DE CHAUVIN, et confiant à Maître LATOUR le soin de représenter la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation de cette transaction, Considérant le fait que trois notaires sont en présence dans ce dossier, complexifiant ainsi sa constitution, et rallongeant par conséquent de façon notable les délais de signature de l'acte de transfert de propriété correspondant,

Considérant le fait que la signature de cet acte de transfert de propriété est un élément important dans le démarrage des travaux de réalisation du giratoire d'entrée à la ZAC Parc d'Aquitaine, situé sur la RD 137 ; il est donc essentiel que cette signature intervienne rapidement,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- De désigner Maître Dominique PETIT, à Bordeaux, par ailleurs notaire de Madame Elisabeth DE FEUILHADE DE CHAUVIN, afin de représenter la Communauté de Communes du Cubzaguais dans cette opération,
- Les autres conditions de cette opération, telles que définies par délibération n°2016-24 en date du 13 avril 2016, restant inchangées.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 02 AOUT 2016

Publiée le : 02 AOUT 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 28 juillet 2016.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

02 AOUT 2016  
Publié ou notifié  
Le :

02 AOUT 2016



Le Président,

Le Président,

A.DUMAS.